



- Pour la Commission de recours en matière d'imposition communal : Au nom de L'Entente, **M. Elvis Ahmetovic** propose **Mme. Annick Berdoz**
- Pour la Commission consultative d'urbanisme et des constructions : Au nom de L'Entente, **M. Elvis Ahmetovic** propose **M. Tiago Joaquim**
- Pour la suppléance de la Commission consultative d'urbanisme et des constructions : Au nom de L'Entente, **M. Elvis Ahmetovic** propose **M. Sebastien Germanier**
- Pour un deuxième suppléant.e de la Commission consultative d'urbanisme et des constructions : Au nom du GDSR, **Mme. Sophie Geohargi** propose **Mme. Linda Nadon**
- Pour la délégation EPUDEHL : Au nom de L'Entente, **M. Elvis Ahmetovic** propose **M. André Martin**.
- Pour le Conseil intercommunal de l'ASPIHL : Au nom du GDSR, **Mme. Sophie Geohargi** propose **M. Paolo Teixeira**
- Pour l'Organisation régionale de la protection civil : Au nom de L'Entente, **M. Elvis Ahmetovic** propose **M. Sébastien Germanier**

Les conseillers nommés sont applaudis.

**6. Préavis No 08/22** relatif au financement de la réfection des chemins AF, 1<sup>ère</sup> étape

Rapport de la commission lu par **M. Elvis Ahmetovic, conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Rapport de la Commission des finances lu par **M. Rafael Buchs, conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

La Municipalité se tiens à disposition pour toute éventuelle question.

**M. Jean-Claude Guillemain, Conseiller**, demande à la municipalité d'expliquer en quoi consiste l'ensemble des travaux sur le plan technique.

**M. Eric Portner, Municipal**, explique que les travaux consistent à faire la réfection de chemins, c'est-à-dire refaire les fondations et ajouter une couche de bitume, sur un chemin en béton peut-être. Concernant le drainage, ce sera plutôt des collecteurs qui seront remis à neuf.

Le président refait la lecture des conclusions :

Vu le préavis n° 08/22 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de la réfection des chemins AF, 1<sup>ère</sup> étape ;

Oui le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

Décide ;

1. D'autoriser la Municipalité à procéder et à entreprendre les travaux pour un montant de CHF 464'890.- TTC, subventions cantonales et fédérales déduit ;
2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 464'890 TTC ;
3. De financier ces travaux par la trésorerie courante ;
4. D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans.

Les conclusions du préavis 08/22 sont acceptées à l'unanimité.



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 12 octobre 2022

La séance est ouverte à 20h15 par M. Gilles Nagloo, Président du Conseil communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 39 conseillers et 3 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. **Adoption** de l'ordre du jour modifié avec l'ajout d'un postulat et d'une interpellation.

L'ordre du jour modifié est accepté tel que présenté

### 2. **Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 15 juin.**

Le procès-verbal ayant été envoyé 48 heures à l'avance, Mme. Line Seewer propose que l'ordre du jour ne soit pas lu.

Avec le soutien de 5 personnes, la demande passe au vote.

Le résultat n'étant pas unanime, la secrétaire procède à la lecture du procès-verbal qui est :

Adopté tel que présenté.

### 3. **Assermentation** de nouveaux conseillers

Le Président prie Mme. Bogdanka Jovanovic et M. Francois Divorne présentés par l'Entente, et Mme. Isabelle Heyraud, présentée par l'Alternative Rotzéranne de venir devant l'assemblée. À la lecture du serment, ils promettent et sont applaudis par les présents.

### 4. **Communications du bureau.**

Le Président fait la lecture de la lettre de démission de M. Thierry Grandchamp.

Il annonce que le GDSR a un siège à repourvoir pour le prochain Conseil.

Il rappelle la date du prochaine Conseil ; le 07 décembre

Ensuite, il rappelle que si un Conseiller souhaite soumettre une initiative, il serait préférable de le faire avant le 20 novembre.

Il invite ensuite les conseillers à prendre les rapports d'activité concernant l'Agglo-Rivelac qui sont déposés sur le bureau et à disposition.

Pour finir, il rappelle aux Conseillers qu'il s'agit de son premier Conseil en tant que président, qu'il ne connaît pas les noms de tous, et demande que l'on se présente avant de prendre la parole.

### 5. **Nominations** complémentaires

- Deuxième Vice-président : Au nom du GDSR, Mme. Lucette Marsoni propose Mme. Sophie Geohargi.
- Pour la Commission des finances : Au nom du GDSR, Mme. Sophie Geohargi propose Mme. Lucette Marsoni.
- Pour la suppléance de la Commission des finances : Au nom du GDSR, Mme. Sophie Geohargi propose Mme. Micheline Pillet-Caille



## 7. Préavis No 09/22 relatif à l'arrêté d'imposition 2023.

Rapport de la commission lu par M. Raphael Buchs, conseiller qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

M. Christoph Lanz, Syndic, explique que la Municipalité propose le taux le plus stable possible depuis 10 ans, ce qui bénéficie à la commune au niveau de la péréquation horizontal et directe.

Le président refait la lecture des conclusions :

Vu le préavis N° 09/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'arrêté d'imposition 2023 ;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide : D'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2023, avec un taux communal de 68% (les ratifications légales étant réservées).

Les conclusions du préavis 09/22 sont acceptées à l'unanimité.

## 8. Préavis No 10/22 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la réalisation du projet scolaire DUO.

Rapport de la commission lu par Mme. Emilie Dufresne, conseillère qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présentées.

Mme. Aurélie Tulot, Municipale, explique que ce préavis est la suite du préavis 02-22. La municipalité a travaillé avec une agence pour réaliser la première étude de faisabilité et les besoins. Dans la première étude ils s'étaient basés sur les données d'il y a trois ans notamment au niveau de parascolaire, aujourd'hui les projections sont revues à la hausse, passant d'un à deux millions. Elle annonce également que le projet déclinera en un autre préavis concernant la réfection de la cuisine de la Rotzéranne.

Mme. Lucette Marsoni, Conseillère, trouve pertinent la rénovation de la cuisine de la Rotzéranne. Elle se questionne toute fois concernant son avenir, puisqu'actuellement elle est souvent utilisée par d'autres sociétés locales.

Mme. Aurélie Tulot explique que c'est le souhait de la commune de demeurer 100% propriétaire de la Rotzéranne pour en garder la maîtrise, et être louable par les particuliers, et que ce sera principalement les midis en semaine pendant lesquelles la cuisine sera loué à la Fondation.

M. Florian Ecoffey, Conseiller, explique qu'il était rapporteur au premier préavis et a fait un rapport favorable au projet. Lorsqu'il a commencé, il avait la ferme intention de faire un rapport négatif, mais a été rassuré par les arguments de la municipalité. Aujourd'hui, il se sent trompé, car les montants et les infrastructures ont complètement changés

Mme. Aurélie Tulot explique qu'il est difficile de présenter ce projet avec beaucoup de précision, car le préavis est justement pour demander au Conseil un crédit pour financer une étude qui permettra d'éclaircir ces points.

Au niveau de la synergie entre les différents acteurs, la vision n'a pas changée depuis le premier préavis. Question budget, le budget a effectivement changé, mais effectivement le nombre de mètre carré est plus grand, donc plus d'espace à louer, avec des locataires très stables.



Mme. Micheline Pillet-Caille, conseillère, demande si c'est effectivement un projet uniquement Suisse et pionnier. Est-ce qu'il y a une estimation en termes d'année pour savoir si le projet a des résultats positifs, et si ce n'est pas le cas, que se passerait-il si par exemple la Fondation de Verdeil n'était plus satisfaite du fonctionnement et du mélange.

Mme. Aurélie Tulot explique qu'il serait à ce moment là possible de séparer physiquement les deux entités, bien que ce scénario lui semble peu probable.

Mme. Monica Portner, Conseillère, explique qu'elle est aussi étonnée que le budget passe de 1M à 2M, mais travaillant elle-même à L'UAPE et voyant le nombre d'enfants augmenter d'année en année, elle estime que ce n'est pas possible de continuer dans les containers et qu'il va falloir éventuellement penser à investir.

Mme. Line Seewer, Conseillère, rejoint Mme. Monica Porter et ajoute que pour la Rotzéranne il faudra également penser à investir, parce que le carrelage et autre élément menace de céder.

Mme. Aurélie Tulot, répond qu'effectivement il faut remettre aux normes les structures parascolaires. Elle mentionne quand sans cette collaboration les frais seraient les mêmes, sans avoir pour autant tous les ajouts comme la salle de rythmique, salle des profs, etc. Pour la Rotzéranne, il viendra éventuellement un nouveau préavis pour traiter de sa réfection. L'association avec la Fondation de Verdeil nous permettra notamment de financer cette réfection avec les locations.

Mme. Sophie Robert-Nicoud, conseillère, demande en combien de temps le projet pourra voir le jour et quelles solutions provisoires seront mis en place en attendant si les structures actuelles sont déjà insuffisantes et saturées.

Mme. Aurélie Tulot explique que provisoirement on a segmenté des modules pavillonnaires pour pouvoir créer deux espaces séparés, et ont donné accès à la Rotzéranne pour qu'ils aient aussi ces espaces. De plus, Noville est en train d'ouvrir pour la rentrée 2023 12 places pour pouvoir aussi nous décharger et prendre aussi les écoliers de Rennaz.

M. Julien Cattin, Municipal, répond qu'au niveau des délais, ça ne pourra pas être plus court, car il y a plusieurs étapes à respecter, des procédures qui sont longues et compliquées ; il s'agit d'un bâtiment scolaire.

M. Paulo Teixeira, Conseiller, demande si les deux millions sont inclus dans le nouveau préavis

Mme. Aurélie Tulot répond que la partie Rotzéranne viendra sur un préavis séparé et que de toute façon les chiffres ne sont pas encore définitifs tant que l'étude de réalisation n'est pas faite.

M. Antonio Cassella, Conseiller, ajoute que la salle de la Rotzéranne est déjà un peu saturée avec les sociétés locales. Il croit que c'est risqué, que la commune a fait la Rotzéranne toute seule, et demande si on ne devrait pas plutôt investir tout seul sans la Fondation, car ceci n'exclue pas les aides du Canton.

Mme. Aurélie Tulot explique que l'utilisation de la Rotzéranne ne se fait pas en même temps entre les besoins du midi des élèves et les sociétés qui l'utilisent le soir, idem au niveau des vestiaires. Elle explique qu'effectivement ce serait possible de faire les rénovations seul, mais l'idée c'est de faire de l'inclusion, qu'il



s'agit d'un thème très abordé à notre époque dans nos écoles et que l'occasion se présente à nous pour le faire.

M. Eric Porter, municipal, rappelle qu'effectivement la salle est utilisée hors des heures d'école pour les sociétés locales, mais qu'avec ce projet il y aura également une salle de rythmique qui sera mise à disposition des écoles et aussi des sociétés qui y bénéficieront aussi.

M. Antonia Cassella, demande si avec l'augmentation des espaces, mais aussi l'augmentation des élèves mènera de nouveau à une saturation des espaces ? Il ajoute que les sociétés locales devront composer avec un nouvel occupant.

M. Eric Portner répond que la Fondation de Verdeil fait déjà des locations de la Rotzéranne et qu'effectivement il y en aura peut-être un ou deux de plus.

M. André Martin, Conseiller, dit que depuis un siècle, depuis le collège des Salines, nous n'avons jamais perdu d'argent à investir pour nos enfants

Mme. Caroline Lambert dit que l'on parle beaucoup d'argent. Que selon elle c'est un projet magnifique et qu'il mérite d'avoir sa chance. Elle rappelle que pour ceux qui ont des doutes, ils peuvent aller visiter la Fondation afin de mieux comprendre le projet, et qu'un enfant avec un handicap ça peut arriver à n'importe qui. Elle estime qu'on parle beaucoup d'argent, mais pas assez du côté humain de ce projet.

Le président refait la lecture des conclusions :

Vu le préavis N° 10/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit d'étude pour la réalisation du projet scolaire DUO

Où le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour :

Décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 243'180.00 TTC pour financer les études de faisabilité, l'organisation d'un concours en procédure ouverte et la préparation du projet lauréat jusqu'à la mise à l'enquête publique ;
2. de financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. d'amortir en une fois la valeur de l'étude.

Les conclusions du préavis 10/22 sont acceptés à la majorité

## **9. Postulat pour une extinction partielle de l'éclairage public selon un horaire spécifique**

M. Gilles Nagloo, Président, commence par rappeler comment se déroule un postulat

M. Brissat, Conseiller, fait la lecture du postulat

Passage au vote pour savoir si le Conseil veut créer une commission d'étude pour savoir si le postulat est valable ou pas, si le Conseil vote Oui, une commission d'étude sera créée, si le Conseil vote non, le Conseil votera juste après pour savoir si le Postulat est envoyé à la Municipalité ou pas.



Le Conseil ayant voté non à la majorité, un second vote a lieu pour déterminer s'il décide d'envoyer le postulat à la municipalité ou pas.

Le Conseil vote oui à la majorité, le postulat est donc envoyé à la Municipalité.

La Municipalité a jusqu'à six mois pour le traiter.

#### **10. Interpellation** pour la construction d'un préau protégé des intempéries au Collège des Salines

Le Président commence par rappeler comment se traite une interpellation.

Cinq membres appuient l'interpellation de Mme. Sophie Robert-Nicoud

Donc, La Conseillère fait la lecture de l'interpellation

M. Florian Eccoffey, Conseiller, mentionne que lors de débat sur le Projet Duo, plusieurs Conseillers ont argumenté sur le fait qu'il faille investir pour nos enfants, et que ceci est une opportunité de le faire et appel à soutenir cette interpellation afin d'être cohérents.

Mme. Aurélie Tulot, municipale, amène une précision, qui ne constitue pas en une réponse à l'interpellation, au sujet de la LEO. Celle-ci impose un préau sur les nouvelles constructions uniquement, les Salines bénéficiant ainsi d'un droit acquis, il ne s'agit donc pas d'un non-respect de la loi. Elle ajoute que cela ne veut pas dire que la Municipalité ne voudra pas entrer en matière.

Le Président clôt la discussion en rappelant que la réponse sera donnée au prochain Conseil.

#### **11. Communications** de la Municipalité

M. Thierry Blanc, Municipal, annonce qu'il comptait déjà présenter un préavis lors du prochain Conseil au sujet de l'éclairage La Municipalité œuvre déjà depuis des mois à cette mise en place et en est déjà à la phase d'appel d'offres, notamment par replacer par des éclairages LED dans certains secteurs, réglables à distance et à loisir selon l'horaire souhaitée.

Il ajoute aussi concernant que la Municipalité regarde la possibilité d'éteindre une partie de l'éclairage public à des horaires convenus. Une séance est prévue pour début novembre avec La Romande Énergie, sachant qu'un lampadaire sur deux ne peut être éteints, ils sont groupés par secteur, que la route cantonale et les passages piétons doivent être éclairée vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

#### **12. Divers.**

Le président donne la parole au Conseil

M. Elvis Ahmetovic, Conseiller, demande qu'en est-il au sein de la commune du droit de l'installation des panneaux solaires.



M. Thierry Blanc, Municipal, réponds qu'actuellement ils reçoivent environ trois demandes de poses par semaine à la commune, à l'aide d'une procédure facilitée et non d'une mise à l'enquête globale, et la commune facilite et autorise la plupart des panneaux pour autant que ce soit harmonieux et non un effet patch-work sur les toits. La commune tant plus à faciliter les poses plutôt que de les refuser. Il fait ensuite une parenthèse par rapport aux décorations de Noël que la commune préférera non lumineuse cette année.

M. Christian Delacrétaz, Conseiller, demande qu'en est-il par rapport aux réponses du sondage du Roche Info, demande s'il y a eu un bon taux de participation et qu'elles sont les réflexions et actions par rapport à celui-ci.

Mme. Aurélie Tulot répond que le succès fût assez modéré, mais que dans les réponses reçues il en ressort surtout un besoin pour les grands enfants et adolescents. Elle espère pouvoir déposer un préavis l'année prochaine et qu'un budget figure déjà sur le plan des investissements.

M. Marc Brissat, Conseiller, demande si le *skate-park* de la pétition menée et signée par les enfants a du développement.

Mme. Aurélie Tulot répond que la réflexion est toujours en cours afin de bien définir les besoins. Un groupe de travail est en cours avec pour membre des enfants et des adultes encadrants. Lorsque ce travail sera complété, ils pourront venir vers la municipalité pour présenter leur projet pour qu'ensuite la Municipalité puisse présenter un préavis.

Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 22h15.

## CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président



La Secrétaire